



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



7765/14

(OR. en)

PRESSE 154
PR CO 18

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3306^e session du Conseil

Affaires générales

Bruxelles, le 18 mars 2014

Président **Evangelos Venizelos**
Premier ministre adjoint et ministre des affaires étrangères

P R E S S E

Rue de la Loi 175 B – 1048 BRUXELLES Tél. +32 (0)2 281 5523 / 6319 Fax +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

7765/14

1
FR

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a préparé le **Conseil européen de printemps** qui se tiendra les 20 et 21 mars et a procédé à un échange de vues avec le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy. Hormis les discussions consacrées à l'Ukraine, les travaux porteront essentiellement sur l'économie, y compris la croissance, la compétitivité et l'emploi. La compétitivité industrielle ainsi que le climat et l'énergie seront également des points prioritaires de l'ordre du jour.*

"Ces questions sont actuellement des priorités essentielles pour la présidence grecque et pour toutes les sociétés européennes", a déclaré Evangelos Venizelos, le premier ministre adjoint et ministre des affaires étrangères de la Grèce, à l'issue du Conseil.

*Le Conseil a mis en place le **Corps volontaire européen d'aide humanitaire**. Cette initiative, prévue par le traité de Lisbonne, offrira aux volontaires une formation approfondie et les placera au sein d'organisations humanitaires, en fonction des besoins des bénéficiaires.*

*Le Conseil a tenu une première discussion sur la communication de la Commission qui vise à instituer un cadre permettant de faire face à des menaces systémiques envers l'**État de droit** dans les 28 États membres.*

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS	5
---------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Préparation de la réunion du Conseil européen de mars	7
Semestre européen	8
Mécanisme de protection de l'État de droit.....	8
Subsidiarité.....	8

AUTRES POINTS APPROUVÉS

DÉVELOPPEMENT

– Corps volontaire européen d'aide humanitaire	9
--	---

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

– Accord entre Eurojust et la République de Moldavie.....	9
---	---

ÉLARGISSEMENT

– Mécanisme de coopération et de vérification	9
---	---

POLITIQUE COMMERCIALE

– Mesures antidumping - Chaussures à dessus en cuir - Chine	10
– Relations commerciales UE-Myanmar/Birmanie - Protection des investissements	10

RECHERCHE

– Partenariats public-privé dans le cadre d'Horizon 2020 - Règles de participation	10
– Îles Féroé - Accord de coopération scientifique et technologique.....	11

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

AGRICULTURE

- Enquêtes sur la structure des exploitations - Nouveau type de données collectées 11

NOMINATIONS

- Comité économique et social européen 11

PARTICIPANTS

Belgique:

M. Dirk WOUTERS

Représentant permanent

Bulgarie:

M. Todor TCHOUROV

Vice-ministre des affaires étrangères

République tchèque:

M. Lubomír ZAORALEK

M. Tomáš PROUZA

Ministre des affaires étrangères
Secrétaire d'État à l'Union européenne

Danemark:

M. Martin LIDEGAARD

Ministre des affaires étrangères

Allemagne:

M. Frank-Walter STEINMEIER

Ministre fédéral des affaires étrangères

Estonie:

M. Matti MAASIKAS

Représentant permanent

Irlande:

M. Paschal DONOHOE

Ministre délégué auprès du premier ministre et du ministre des affaires étrangères et du commerce, chargé des affaires européennes

Grèce:

M. Evangelos VENIZELOS

M. Dimitrios KOURKOULAS

Premier ministre adjoint et ministre des affaires étrangères
Secrétaire d'État aux affaires étrangères

Espagne:

M. Iñigo MÉNDEZ DE VIGO Y MONTOJO

Secrétaire d'État à l'Union européenne

France:

M. Thierry REPENTIN

Ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes

Croatie:

M^{me} Vesna PUSIĆ

Premier vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et européennes

Italie:

M. Sandro GOZI

Secrétaire d'État à la présidence du Conseil des ministres, en charge des affaires européennes

Chypre:

M. Ioannis KASOULIDIS

Ministre des affaires étrangères

Lettonie:

M^{me} Ilze JUHANSONE

Représentant permanent

Lituanie:

M. Vytautas LEŠKEVIČIUS

Vice-ministre des affaires étrangères

Luxembourg

M. Jean ASSELBORN

Ministre des affaires étrangères et européennes, ministre de l'immigration et de l'asile

Hongrie:

M^{me} Enikő GYŐRI

Secrétaire d'État chargée des affaires européennes, ministère des affaires étrangères

Malte:

M^{me} Marlene BONNICI

Représentant permanent

Pays-Bas:

M. Frans TIMMERMANS

Ministre des affaires étrangères

Autriche:

M. Sebastian KURZ

Ministre fédéral des affaires européennes et internationales

Pologne:

M. Marek PRAWDA

Représentant permanent

Portugal:

M. Domingos FEZAS VITAL

Représentant permanent

Roumanie:

M. George CIAMBA

Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères

Slovénie:

M. Igor SENČAR

Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères

Slovaquie:

M. Peter JAVORČÍK

Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères

Finlande:

M. Alexander STUBB

Ministre des affaires européennes et du commerce
extérieur

Suède:

M^{me} Birgitta OHLSSON

Ministre des affaires européennes

Royaume-Uni:

M. David LIDINGTON

Ministre adjoint chargé des affaires européennes, au
ministère des affaires étrangères et du Commonwealth

Commission:

M^{me} Viviane REDING

Vice-président

M. Štefan FÜLE

Membre

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Préparation de la réunion du Conseil européen de mars

Le Conseil a examiné un projet de conclusions pour la réunion du Conseil européen qui se tiendra les 20 et 21 mars et a procédé à un échange de vues avec M. Herman Van Rompuy, président du Conseil européen, au cours du déjeuner.

Le Conseil européen de printemps sera centré sur:

- *le Semestre européen*: les chefs d'État ou de gouvernement devraient clôturer la première phase du Semestre européen et mener une première discussion sur la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 dans la perspective de l'examen à mi-parcours qui est prévu.
- *la compétitivité industrielle*: le Conseil européen devrait examiner les principes et priorités liés à la politique industrielle.
- *le climat et l'énergie*: les dirigeants européens procéderont à un premier débat d'orientation sur un cadre pour les politiques en matière de climat et d'énergie pour la période comprise entre 2020 et 2030.
- *le mécanisme de résolution unique*: en s'appuyant sur les travaux menés par le Conseil et dans le cadre des trilogues avec le Parlement européen, les dirigeants européens évalueront les résultats des travaux législatifs et de la conférence intergouvernementale.
- *la fiscalité*: le Conseil européen devrait inviter le Conseil à adopter le projet de directive qui vise à renforcer les règles de l'UE relatives à l'échange d'informations concernant la fiscalité des revenus de l'épargne.
- *l'Ukraine*: à la suite des événements récents, le Conseil européen réévaluera la situation dans le voisinage oriental de l'Europe, en particulier en Ukraine.
- *UE-Afrique*: les dirigeants européens examineront l'état d'avancement des préparatifs du prochain sommet UE-Afrique et ils auront un débat d'orientation approfondi sur les relations entre l'UE et l'Afrique, en mettant particulièrement l'accent sur la paix et la sécurité.

Le projet de conclusions sera réexaminé compte tenu des résultats de la discussion.

Un projet d'ordre du jour annoté a été examiné par le Conseil lors de sa session du 11 février (doc. [5153/14](#)).

Semestre européen

Le Conseil a approuvé le rapport de synthèse établi par la présidence sur le Semestre européen, dans la perspective de la réunion du Conseil européen des 20 et 21 mars 2014.

Ce rapport fait la synthèse des travaux et des principaux messages de sept formations¹ différentes du Conseil participant au cycle actuel du Semestre européen (doc. [7699/14](#)).

Il dresse, dans les grandes lignes, un tableau de ce qui est indispensable pour préparer la réunion du Conseil européen et, plus généralement, pour mettre en œuvre la stratégie "Europe 2020". Le rapport met en avant les points les plus importants, à savoir la priorité donnée à la mise en œuvre, les résultats qui se font jour et les domaines dans lesquels les progrès se font attendre en dépit des engagements pris au niveau européen.

Mécanisme de protection de l'État de droit

Le Conseil a pris note de la communication relative au mécanisme de protection de l'État de droit qui a été présentée par la Commission (doc. [7632/14](#) + [7632/14 ADD 1](#)).

Le Conseil a procédé à un premier échange de vues et est convenu de revenir sur cette question.

Dans sa communication, la Commission institue un cadre permettant de faire face à des menaces systémiques envers l'État de droit dans les 28 États membres, qui complète la procédure d'infraction (en cas de violation de la législation de l'UE) et la procédure dite "article 7" prévue par le traité de Lisbonne (qui permet la suspension des droits de vote en cas de violation grave et persistante des valeurs de l'UE). Le cadre a pour objectif de permettre à la Commission de trouver une solution avec l'État membre concerné afin de prévenir l'apparition d'une menace systémique envers l'État de droit qui pourrait se transformer en risque manifeste de violation grave susceptible de déclencher la procédure "article 7".

Subsidiarité

Au cours du déjeuner, les ministres ont tenu un débat sur le principe de subsidiarité en s'appuyant sur un document d'information élaboré par la présidence, dans le prolongement des interventions de différents États membres lors de sessions précédentes du Conseil.

¹ Conseil "Affaires économiques et financières", Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs", Conseil "Compétitivité", Conseil "Transports, télécommunications et énergie", Conseil "Environnement", Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" et Conseil "Justice et affaires intérieures".

AUTRES POINTS APPROUVÉS

DÉVELOPPEMENT

Corps volontaire européen d'aide humanitaire

Le Conseil a créé un Corps volontaire européen d'aide humanitaire pour encadrer la contribution commune des volontaires européens destinée à soutenir et compléter les opérations d'aide humanitaire dans le monde, comme prévu dans le traité de Lisbonne. Pour en savoir plus, voir le communiqué de presse figurant dans le document [7638/14](#).

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

Accord entre Eurojust et la République de Moldavie

Le Conseil a approuvé un accord sur la coopération entre Eurojust et la République de Moldavie (doc. [17870/13](#)), qui vise à renforcer leur coopération dans la lutte contre les formes graves de criminalité, en particulier la criminalité organisée et le terrorisme.

ÉLARGISSEMENT

Mécanisme de coopération et de vérification

Le Conseil a adopté des conclusions sur le mécanisme de coopération et de vérification pour la Bulgarie et la Roumanie, en tenant compte des rapports de la Commission sur les progrès réalisés par ces deux pays au titre du mécanisme de coopération et de vérification (doc. [5633/14](#) + [ADD 1](#), [5634/14](#) + [ADD 1](#)). Ce mécanisme a été établi lors de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'UE en vue de les aider à mettre en place un système judiciaire et administratif impartial, indépendant et efficace.

POLITIQUE COMMERCIALE

Mesures antidumping - Chaussures à dessus en cuir - Chine

Le Conseil a rejeté une proposition visant à réinstaurer un droit antidumping sur les importations de certaines chaussures à dessus en cuir originaires de la Chine et produites par Brosmann Footwear (HK) Ltd, Seasonable Footwear (Zhongshan) Ltd, Lung Pao Footwear (Guangzhou) Ltd, Risen Footwear (HK) Co Ltd et Zhejiang Aokang Shoes Co. Ltd (doc. [7517/14](#)).

Relations commerciales UE-Myanmar/Birmanie - Protection des investissements

Le Conseil a adopté un mandat permettant à la Commission de négocier, au nom de l'UE, un accord sur la protection des investissements avec le Myanmar/la Birmanie.

Le mandat est composé d'une décision du Conseil et d'une décision des représentants des gouvernements des États membres autorisant l'ouverture des négociations, ainsi que de directives de négociation.

RECHERCHE

Partenariats public-privé dans le cadre d'Horizon 2020 - Règles de participation

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'entrée en vigueur d'un règlement de la Commission portant dérogation aux règles de participation au programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020" en ce qui concerne les partenariats public-privé.

Les dérogations s'appliqueront aux entreprises communes suivantes:

- initiative en matière de médicaments innovants 2 (doc. [6723/14](#));
- ECSEL (composants et systèmes électroniques) (doc. [6725/14](#));
- Bio-industries (doc. [6726/14](#)); et
- Clean Sky 2 (aéronautique) (doc. [6842/14](#)).

Ce règlement est un acte délégué qui peut à présent entrer en vigueur, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose (doc. [7218/14](#)).

Voir également le communiqué de presse:

http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/intm/141188.pdf

Îles Féroé - Accord de coopération scientifique et technologique

Le Conseil a autorisé l'ouverture de négociations en vue d'un accord de coopération scientifique et technique avec les Îles Féroé, associant ces dernières à Horizon 2020, le programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation pour la période allant de 2014 à 2020.

AGRICULTURE

Enquêtes sur la structure des exploitations - Nouveau type de données collectées

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'un règlement de la Commission modifiant l'annexe III du règlement (CE) n° 1166/2008 relatif aux enquêtes sur la structure des exploitations et à l'enquête sur les méthodes de production agricole, en ce qui concerne la liste des caractéristiques à couvrir dans l'enquête de 2016 sur la structure des exploitations (doc. [7020/14](#)).

Le règlement (CE) n° 1166/2008 prévoit un programme d'enquêtes sur la structure des exploitations, qui se poursuivra jusqu'en 2016.

Le type de données collectées dans ce cadre devait être complété pour pouvoir contrôler l'application des mesures liées à la révision de la politique agricole commune après 2013. Il s'agit en particulier:

- de collecter des informations sur l'utilisation de fertilisants, l'irrigation et les méthodes de production agricole au niveau des exploitations;
- d'établir de nouvelles statistiques aux fins de l'élaboration de la politique agroenvironnementale;
- d'améliorer la qualité des indicateurs agroenvironnementaux.

Ce règlement de la Commission est soumis à la procédure dite de réglementation avec contrôle. Cela signifie que, le Conseil ayant donné son accord, la Commission peut à présent adopter le règlement, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose.

NOMINATIONS

Comité économique et social européen

Le Conseil a nommé M. Anton SZALAY (Slovaquie) membre du Comité économique et social européen pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 20 septembre 2015 (doc. [7164/14](#)).